



Paris, le 20 janvier 2021

Madame Jacqueline GOURAULT
Ministre de la Cohésion des territoires et
des Relations avec les collectivités
territoriales

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la
Jeunesse et des Sports

Monsieur Philippe LAURENT
Porte-parole de la Coordination des
employeurs territoriaux

Nos réf. : CNB/CL/BL/BN/5341

Madame la ministre,
Monsieur le ministre,
Monsieur le porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux,

L'évolution de l'épidémie de Covid19 conduit le gouvernement à renforcer le protocole sanitaire dans les établissements scolaires. La CFDT partage la volonté de faire le nécessaire pour éviter la fermeture totale des écoles, collèges et lycées dont nous ne connaissons que trop les effets délétères pour les élèves.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur le fait que le renforcement des protocoles sanitaires concernant la restauration scolaire risque de rester lettre morte, ou de devenir injonction contradictoire si cela doit se faire à moyens constants. Nous sommes alors collectivement face au risque que rien ne s'améliore localement en matière de prévention des risques de contagion et donc de fermeture d'un nombre important d'établissements scolaires, si ce n'est la totalité.

Afin que les personnels et les usagers puissent mettre en œuvre et constater de réelles améliorations sur le temps de la restauration scolaire, il nous semble nécessaire de consacrer à cet objectif les moyens adaptés :

- pour utiliser des espaces supplémentaires afin de permettre la distanciation pendant le temps de restauration, pour assurer un nettoyage et une désinfection plus fréquente des espaces de restauration, il faut plus de personnels : recrutements d'agents par les collectivités territoriales et d'assistant.e.s d'éducation par l'Éducation nationale, et donc des dotations budgétaires permettant de couvrir la masse salariale sont nécessaires rapidement ;
- pour diminuer le risque de contagion, il est nécessaire que les adultes travaillant sur le temps de la restauration scolaire, et donc au contact d'élèves ne portant pas le masque, soient dotés d'équipements de protection individuelle adaptée, en particulier de masques FFP2 et de produits de désinfection en qualité et quantité suffisantes ;
- pour assurer le renouvellement régulier de l'air des salles de restauration scolaire, il reste encore bien souvent des travaux à conduire : rénovation des fenêtres afin qu'elles puissent être ouvertes en toute sécurité, installation de systèmes de ventilation performants et adaptés.

.../...

Pour faire face à l'épidémie, pour permettre dans ce contexte délicat le meilleur fonctionnement possible des établissements scolaires, les pouvoirs publics doivent se coordonner pour donner aux personnels les moyens de se protéger et protéger les élèves et pour éviter les effets contreproductifs que peut avoir la double hiérarchie sur les personnels territoriaux. Ils se doivent aussi de prévoir et d'organiser le dialogue social et le dialogue professionnel entre les équipes de l'Éducation nationale et celles des collectivités locales chargées d'appliquer ce protocole renforcé.

Nous vous prions d'agréer, Madame la ministre, Monsieur le ministre, Monsieur le porte-parole, l'expression de nos très respectueuses salutations.



Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire générale
Sgen-CFDT



Claire Le Calonnec
Secrétaire générale
Interco-CFDT



Bruno LAMOUR
Secrétaire général
Fep-CFDT